



Lausanne, le 30 octobre 2022

Communiqué de presse

La langue des signes est enfin reconnue au Tessin!

La Fédération suisse des sourds se réjouit que le peuple tessinois ait aujourd'hui, 30 octobre 2022, approuvé l'introduction de l'article 13a dans la constitution cantonale tessinoise par 86.2% de oui contre 13,8% de non. La langue des signes est ainsi juridiquement reconnue tout comme les diverses mesures proposées en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion des personnes handicapées. Un jour historique pour la communauté sourde!

Aujourd'hui est un jour historique et important pour l'autodétermination des personnes sourdes. Par une large majorité, le peuple tessinois a, ce dimanche 30 octobre, inscrit de manière indélébile la reconnaissance de la langue des signes dans la Constitution cantonale. Une mesure attendue depuis longtemps par la communauté des sourds et la Fédération suisse des sourds, qui s'est battue pour cela depuis fort longtemps.

Les députés au Grand conseil avaient déjà reconnu l'importance de cette reconnaissance et des mesures d'accessibilité en faveur des personnes handicapées, en acceptant ce principe à l'unanimité au parlement. Aujourd'hui, les citoyens tessinois ont également fait preuve de sensibilité et d'attention en faveur de l'inclusion des personnes sourdes en reconnaissant leur langue maternelle comme langue officielle. Comme le souligne avec enthousiasme la présidente de la Fédération suisse des sourds, Tatjana Binggeli: «Le vote d'aujourd'hui permet aux personnes sourdes d'envisager leur avenir avec plus de sérénité et de certitude. La reconnaissance est la base dont nous avons besoin pour revendiquer que les droits des personnes sourdes soient respectés et qu'elles puissent enfin bénéficier d'une réelle égalité des chances.»

Le Tessin peut désormais se targuer d'être le troisième canton de Suisse à reconnaître juridiquement la langue des signes dans sa constitution, après Genève et Zurich! La Fédération suisse des sourds va veiller à ce que cette reconnaissance ne reste pas seulement sur le papier, mais qu'elle soit concrètement mise en œuvre afin de garantir l'égalité des droits des personnes sourdes.

Personne de contact

Sandrine Burger

Porte-parole de la Fédération suisse des sourds

Téléphone 078 715 17 13, e-mail: media@sgb-fss.ch

www.sgb-fss.ch